

## ACTUALITÉS

## La ville de demain sera-t-elle bonne pour votre santé ?

Des chercheurs modéliseront les transports du futur pour prédire leurs effets sur la santé collective

AMÉLIE  
DAOUST-BOISVERT

Un système léger sur rail (SLR) sur le nouveau pont Champlain, le prolongement des lignes de métro bleu, jaune et orange, un tramway jusqu'à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, un service rapide par bus sur les grandes artères de la ville, mais aussi des pistes cyclables, l'accroissement du parc de véhicules électriques et des prolongements d'autoroutes... Les nombreux projets de développement de transport qui sont sur les planches à dessin ont-ils le potentiel de rendre la ville meilleure pour la santé ?

C'est la question à laquelle tenteront de répondre des experts qui mèneront un exercice de modélisation sur le Montréal du futur.

« Ce que je me demande, c'est si on va vraiment changer les choses avec ce qu'on planifie. At-on vraiment réfléchi à la ville de demain ? Est-ce que les décideurs ont en tête les gains de santé ? »

La chercheuse Audrey Smargiassi réfléchit tout haut aux impacts du projet de recherche d'envergure dont elle entretient *Le Devoir* depuis une heure. Elle et son collègue Patrick Morency, tous les deux professeurs à l'École de santé publique de l'Université de Montréal, sont arrivés à vélo à notre point de rendez-vous dans le Quartier des spectacles. Les chantiers sont nombreux ici. Les tours poussent, et des milliers de personnes sont appelées à venir habiter le quartier ou à y travailler dans les années futures.

« Il y a des projets de transport et d'aménagement de milliards de dollars qui nous léguent une forme de ville. Ce qui importe, ce ne sont pas les petits chantiers, ce sont les gros projets qui structurent la ville, avec la place qu'on laisse ou non pour l'automobile », explique Patrick Morency.

Les chercheurs vont modéliser différents scénarios à l'hor-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La chercheuse Audrey Smargiassi et son collègue Patrick Morency, tous les deux professeurs à l'École de santé publique de l'Université de Montréal, sont arrivés à vélo au point de rendez-vous donné par *Le Devoir*, dans le Quartier des spectacles.

zons de 2031 et de 2060 pour toute la grande région de Montréal. « Le statu quo est un scénario. La réalisation de tous les projets qui sont actuellement financés en est un autre. Celle de tous les projets sur les planches à dessin, un autre. Puis il y a des scénarios de rupture, par exemple, que se passe-t-il si le prix de l'essence double ? » explique Patrick Morency, qui est aussi médecin à la Direction de santé publique de Montréal.

Trois autres chercheurs sont impliqués, soit Naveen Eluru et Marianne Hatzopoulos, des experts en ingénierie de l'Université McGill, ainsi que Catherine Morency, professeure à Polytechnique Montréal et experte de la modélisation en transport.

## Les données en renfort

Comment les chercheurs arriveront-ils à modéliser la ville du futur, selon plusieurs scénarios ?

Ils utiliseront d'abord des données démographiques pour savoir combien de personnes habiteront la région métropolitaine, et déterminer où elles risquent de s'installer. Ils doivent également recenser les projets immobiliers majeurs. « Si des milliers de personnes s'installent dans Griffintown plutôt qu'à Terrebonne, ça n'a pas la même incidence en matière de transport », explique Patrick Morency.

« En deuxième lieu, on va se demander où ces gens vont aller travailler et faire leur magasinage », ajoute-t-il. Ce sera une deuxième couche de données.

Ensuite, quelles seront les infrastructures de transport du futur ? Réseau routier, transport cyclable, infrastructures pour les piétons, voies de bus réservées... Les chercheurs feront un effort de recensement des projets, notamment avec des informateurs



LORRAINE BOOGICH GETTY IMAGES

À partir des différentes couches de données, les chercheurs tenteront de prédire les comportements des populations futures.

clés, d'autres données qui seront avalées dans les modèles.

À partir des différentes couches de données, les chercheurs tenteront de prédire les comportements des populations futures. « Si les gens choisissent leur auto, nous allons distribuer des volumes de voitures sur les routes. Selon la distance à parcourir, l'âge, le sexe, on peut aussi prédire l'utilisation du transport en commun », explique Audrey Smargiassi.

Ils pourront aussi tenir compte, dans les quelques scénarios qu'ils imagineront, de l'impact d'une hausse du prix de l'essence, par exemple.

## De nombreux effets

En quoi un premier scénario, où des autoroutes nouvelles voient le jour vers des banlieues toujours plus lointaines, influencerait-il différemment la santé des Montréalais d'un autre scénario où on densifie la

ville tout en transformant les artères principales pour faire de la place au transport en commun, aux vélos et aux piétons ?

Le transport influence la santé de plusieurs manières, explique Audrey Smargiassi. Il nous rend sédentaire ou actif. Il nous expose à des collisions et des traumatismes, mais aussi au bruit et à la pollution.

« On sait déjà que l'utilisation du transport collectif peut permettre d'atteindre les seuils d'activité physique recommandés, dit le Dr Morency. Mais combien ça prend de projets de transport collectif pour que la population atteigne les recommandations ? » demande-t-il.

Sans compter les effets collatéraux. « On a 20 fois moins de risques de collision comme passager d'autobus que comme automobiliste », illustre le chercheur. Mais si on augmente significativement le nombre de piétons sur les rues, ils bougent plus, mais on augmente aussi les risques de trauma, car il y a plus d'occasions de collision. »

« Nous allons aussi regarder les impacts sur la santé des émissions de polluants », ajoute

M<sup>me</sup> Smargiassi. Des « cartes du bruit » seront aussi générées, car ce dernier a des effets connus sur la santé, dont le système cardiovasculaire.

Finalement, les chercheurs collaborent aussi avec le consortium Ouranos, qui a participé au financement du projet tout comme les Instituts de recherche en santé du Canada et le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie, pour un total de 600 000\$. Les experts modéliseront les futures émissions de gaz à effets de serre associés aux différents scénarios.

Une telle quantité de données sera générée que le projet devra compter sur la puissance des ordinateurs de Calcul Québec.

« Notre objectif est de voir l'ampleur de la réduction des problèmes de santé publique et leur répartition en fonction des différents scénarios », résume Patrick Morency.

« L'idée, c'est d'influencer les décisions politiques qui vont avoir un impact pour les années à venir », ajoute sa collègue.

Le Devoir

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX  
& APPELS  
D'OFFRES

## HEURES DE TOMBÉE

Les réservations  
doivent être faites  
avant 16h00  
pour publication  
deux (2) jours plus tard.

**Publications  
du lundi:**  
Réservations  
avant 12 h 00  
le vendredi

**Publications  
du mardi:**  
Réservations  
avant 16 h 00  
le vendredi

Tél.: 514-985-3344  
Fax: 514-985-3340

Sur Internet :  
www.ledevoir.com/services-  
et-annonces/avis-publics  
www.ledevoir.com/services-  
et-annonces/appels-d-offres  
Courriel :  
avisdev@ledevoir.com

AVIS DE DEMANDE DE  
CHANGEMENT DE NOM

Prenez avis que Ursula Marie Babiarz, dont l'adresse de domicile est le 1115, rue Sherbrooke Ouest, apt.2703, Montréal, Qc, H3A 1H3, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ursula Marie Bielec.

Cet avis a été rempli et signé à Montréal, le 02-06-2016, par Ursula Marie Babiarz.

Ursula Marie Babiarz

AVIS  
À TOUS NOS  
ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public de notification  
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Régis Baill f.a.s.n. RBL-Expo de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance incluant l'Avis d'assignation qui y a été laissée à votre attention dans la cause 500-22-23057-165.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'Avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Dominic Vincenti, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le document ci-haut décrit ci-haut.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 14 juillet 2016

Lucie Meunier, Huissier

Avis public de notification  
(articles 136 et 137 C.p.c.)

AVIS EST DONNÉ à MARC ABERGEL de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec, dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance et l'Avis d'assignation qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 500-22-23057-165.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'Avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Rino Rinaldi, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le document ci-haut mentionné.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 12 juillet 2016

Lucie Meunier, Huissier

Arrondissement de Côte-des-Neiges  
Notre-Dame-de-Grâce

## Montréal

## APPEL D'OFFRES PUBLIC - TRAVAUX

## DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

## Soumission CDN-NDG-16-AOP-TP-029

Construction de trottoirs élargis (saillies), là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (Saillies 2016-1)

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 heures, le 19 août 2016, au bureau Accès Montréal, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception, et ce, pour la soumission CDN-NDG-16-AOP-TP-029.

Renseignements : Direction des travaux publics - Bureau des études techniques  
Courriel : simon.taillefer@ville.montreal.qc.ca

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 19 juillet 2016.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent obligatoirement se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 19 juillet 2016.

La secrétaire d'arrondissement substitut,  
Katherine Rowan, avocate

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE  
Article 102 (4)

No Cour : 540-11-009339-161  
No Ottawa : 41-2142667

Dans l'affaire de la faillite de :

9275-5313 QUÉBEC INC. corporation constituée ayant son siège social au 5159 rue Troyat, Laval (Québec) H7R 5K4.

AVIS est, par les présentes donné que la faillite de 9275-5313 Québec Inc. est survenue le 7 juillet 2016 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26<sup>e</sup> jour de juillet 2016 à 10 h 00, au bureau du syndic Restructuration Deloitte inc., 4605-A boul. Lapinière, bureau 200, dans la ville de Brossard, dans la province de Québec.

Fait à Brossard, ce 8<sup>e</sup> jour de juillet 2016.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.  
Syndics et gestionnaires  
Ronald P. Gagnon, LL.B., CIRP, syndic  
4605-A, boul. Lapinière, bureau 200  
Brossard (Québec) J4Z 3T5  
Tél. : 450-618-4270

Deloitte.

## Avis public

Montréal-Nord

## Montréal

## PROMULGATION

## RÈGLEMENT 1563-8

## RÈGLEMENT R.R.1562.027

## RÈGLEMENT RGCA09-10-0006-6

## RÈGLEMENT RGCA11-10-0007-6

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2016, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

Règlement 1563-8 soit le Règlement pour amender le Règlement 1563 sur le lotissement en modifiant diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ;

Règlement R.R.1562.027 soit le Règlement modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord notamment en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ;

Règlement RGCA09-10-0006-6 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ;

Règlement RGCA11-10-0007-6 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Ces règlements sont entrés en vigueur le 8 juillet 2016, date inscrite aux certificats de conformité et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord,  
ce 19 juillet 2016.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,  
Jacques Lapierre

## RÉFUGIÉS

Les libéraux  
ne privilégieront pas  
les yézidis

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire  
à Ottawa

Les conservateurs ont profité d'une rencontre de comité parlementaire pour remettre en question les efforts du gouvernement Trudeau pour accueillir des réfugiés yézidis fuyant les horreurs du groupe armé Etat islamique. Mais un représentant de l'ONU est venu leur dire que le processus d'asile ne se résumait pas à décider de prioriser un seul groupe ethnique ou religieux.

Invité en comité parlementaire lundi, le sous-ministre adjoint au ministère de l'Immigration Robert Orr a reconnu que le gouvernement fédéral ne répertorie pas les demandeurs d'asile yézidis qui entrent au pays. « Parce qu'on ne répertorie pas les minorités religieuses ou ethniques », a-t-il expliqué, en admettant qu'il ne pouvait du coup chiffrer le nombre de yézidis qui ont trouvé refuge au Canada. « Il y a eu plusieurs yézidis qui ont été acceptés », a-t-il argué.

## « Critères indépendants »

Les conservateurs accusent le gouvernement libéral de ne pas en faire assez pour aider cette minorité religieuse, depuis que la commission d'enquête de l'ONU sur les droits de l'homme a conclu que les yézidis étaient victimes d'un génocide perpétré par le groupe EI. L'ONU appelait notamment la communauté internationale à accélérer l'accueil de réfugiés yézidis. Or, pour

son programme de parrainage, le gouvernement canadien traite les demandes d'asile qui lui sont transmises par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

La conservatrice Michelle Rempel a talonné un représentant du HCR, afin de savoir si l'organisme accordait quant à lui la priorité aux yézidis. La réponse de Michael Casasola était la même que celle des fonctionnaires : « On accorderait la priorité aux yézidis qui ont été victimes de violence ou de torture, on accorderait la priorité aux yézidis qui sont des femmes en péril », a-t-il fait valoir. Mais l'ONU se base sur des « critères indépendants », et l'appartenance à une minorité religieuse, ethnique ou sexuelle n'en est qu'un parmi d'autres, a-t-il indiqué. Les plus vulnérables — toutes minorités confondues — sont ceux qui seront reconnus comme réfugiés nécessitant une réinstallation.

Autrement, si une minorité avait priorité absolue, certains pays pourraient être froissés, a noté M. Casasola en citant un pays anonyme qui, en apprenant que les politiques d'accueil se concentraient sur une minorité ethnique en particulier, « avait refusé d'octroyer des permis de sortie pendant un certain temps. Donc, il faut savoir gérer toutes sortes de relations. Et quand vous pouvez dire que cela se base sur des critères indépendants de vulnérabilité [...] on a tendance alors à avoir un appui universel ».

Le Devoir

Alternatives

Construire ensemble  
un monde différent

Pour nous appuyer : www.alternatives.ca • 514.982.6606